

Soutien à la mobilité internationale

Soutien à la mobilité internationale 2027

Dans le cadre du soutien à la mobilité internationale, CNRS Sciences humaines et sociales propose aux chercheur(e)s, enseignant(e)s-chercheur(e)s et ingénieur(e)s de recherche des unités de recherche dont le CNRS est tutelle ou cotutelle, une aide financière pour la réalisation d'actions de recherche à l'étranger en 2027.

Cette aide concerne toutes les disciplines et tous les types de missions de recherche (collaboration internationale, travail de terrain, consultation de sources, montage de projet, rédaction d'ouvrage ou d'article en collaboration...). Elle s'applique à toutes les destinations (dans le respect des règles de séjour en vigueur dans les pays choisis) et à tous types d'institutions d'accueil.

L'aide accordée a pour objet de contribuer au financement de missions comprises entre **3 et 9 mois**. Elle se présente sous la forme d'un **forfait mensuel de 1250€/mois** pour les missions réalisées en Europe et au Maghreb et de 2000€/mois pour le reste du monde. Le soutien obtenu sera notifié à l'UMR de rattachement.

Le dossier de candidature doit comprendre :

- une présentation scientifique du projet (deux pages maximum)
- un descriptif des actions prévues lors de la mission (une demi-page maximum)
- l'utilisation prévue du budget demandé (une demi-page maximum)
- un *curriculum vitae* (trois pages maximum)
- l'accord du DU de votre unité de rattachement (un email sous format pdf ou une lettre)

Nous vous prions de nous faire parvenir votre **candidature via l'application NOA (noa.cnrs.fr) au plus tard le 15 octobre 2026 (12h)**.

Les candidatures seront évaluées sur la base de leur qualité et de leur contribution aux objectifs scientifiques de l'unité d'accueil et aux priorités scientifiques de CNRS Sciences humaines & sociales. A la suite des arbitrages, les résultats seront envoyés par email aux candidat(e)s à la mi-décembre 2026 et le soutien financier sera versé à l'unité au plus tôt fin janvier 2027. Il est recommandé de ne prévoir aucun départ de mission avant mars 2027.

Eligibilité : Seules les candidatures émanant de personnels statutaires (chercheur(e)s, enseignant(e)s-chercheur(e)s et ingénieur(e)s de recherche) des unités de recherche relevant d'une section de CNRS Sciences humaines et sociales et dont le CNRS est tutelle ou cotutelle, sont éligibles à cet appel.

Crédits : Cet appel a pour objet le financement de frais de mission. Pour toute question relative à l'éligibilité des crédits, vous pouvez vous adresser à votre gestionnaire d'UMR. Les crédits octroyés dans le cadre du SMI relèvent de la subvention d'État et doivent être impérativement dépensés sur l'année civile 2027. Aucun report sur l'année suivante (2028) ne pourra être accordé. Nous vous remercions de tenir compte de ces éléments dans le dépôt de votre candidature.

Rapport : A l'issue de sa mission, le/la chercheur(e) lauréat(e) s'engage à remettre un rapport d'activités adressé à inshs.international@cnrs.fr au plus tard le 30 avril 2028.